Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260223-2026_05-DE

Commune de
HÉNANBIHEN

Département des
Côtes d'Armor

Arrondissement de
SAINT-BRIEUC

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°01
SÉANCE DU 16 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 février à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen,
légalement convoqué le 10 février deux mil vingt-six,
s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Michel LEBRET, Maire.

Membres présents : M. LEBRET Jean-Michel, Mme CORDON Catherine, M. GAUTHIER Joseph, Mme THEVENIN Eliane, M. DANIEL Jean-Michel, Monsieur HOUZE Daniel, Mme ABBE Jacqueline, Mme DURAND Anne, M. CHMIELEWSKI Ludovic, M. MEHOUAS Gwenaël., M. Yves CRINON, M. MENARD Alexis, M. CHANTOISEL Fabien, Mme HINGANT Claudine.

Membres excusés : Mme COURCOUX Aurélie pouvoir à Jacqueline ABBÉ.

Secrétaire de Séance : Jean-Michel DANIEL

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à
- POUR : 15
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre d'absents excusés : 1
Nombre de votants : 15

OBJET : Installation classée SARL Jean-Paul LAUNAY

N°05/2026

Une consultation du public était ouverte du 30 décembre 2025 au 27 janvier 2026 à la Mairie de Lamballe-Armor sur la demande présentée par la SARL Jean-Paul LAUNAY, installation classée soumise à autorisation, pour l'extension d'un élevage porcin au lieu-dit « la Salle Blanche » à Maroué – LAMBALLE-ARMOR.

Pendant toute la durée de la consultation, le public pouvait prendre connaissance du dossier papier et formuler des observations sur le registre ouvert à cet effet auprès de la mairie de Lamballe-Armor aux jours et horaires suivants du 30 décembre 2025 au 27 janvier 2026 :

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260223-2026_05-DE

Mairie de Lamballe-Armor	
Jours d'ouverture	**Horaires d'ouverture**
Lundi	09h00-12h00 / 13h00-17h00
Mardi	09h00-12h00 / 13h00-17h00
Mercredi	09h00-12h00 / 13h00-17h00
Jeudi	09h00-12h00
Vendredi	09h00-12h00 / 13h00-17h00
Samedi	Fermé

Les observations pouvaient également être adressées au Préfet :

- Par voie postale : Direction départementale de la protection des populations – service PRE – 9 rue du Sabot – 22440 PLOUFRAGAN

OU

- Par voie électronique à l'adresse suivante ddpp-envi@cotes-darmor.gouv.fr

L'arrêté portant ouverture d'une consultation du public sur une demande relative à une installation classée pour la protection de l'environnement, soumise à enregistrement SARL Jean-Paul LAUNAY à Lamballe-Armor, a été affiché dans les communes de Noyal, Hénanbihen, Saint-Denoual, Hénansal, Ruca, Landébia, Saint-Pôtan, Bourseul, Corseul, Plélan-le-Petit, Saint-Méloir-des-Bois et Saint-Michel-de-Plélan quinze jours au moins avant le début de la consultation du public, soit du 15/12/2025 au 27/01/2026.

Dès l'ouverture de la consultation, la demande présentée par l'exploitant est soumise à l'avis du Conseil municipal des communes de Noyal, Hénanbihen, Saint-Denoual, Hénansal, Ruca, Landébia, Saint-Pôtan, Bourseul, Corseul, Plélan-le-Petit, Saint-Méloir-des-Bois et Saint-Michel-de-Plélan.

Ne pourront être pris en compte que les avis adressés à la direction départementale de la protection des populations au plus tard 15 jours après la fin de la consultation du public soit le 11 février 2026.

Le certificat d'affichage de l'arrêté a été transmis le 11 février 2026 à la direction départementale de la protection des populations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (15 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- Donne un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par l'exploitant.
- Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Par envoi à la Préfecture le 23 février 2026.
Par publication le 23 février 2026.

L'Adjointe au Maire,
Eliane THEVENIN

